



# Politique de l'environnement

Version	Propriétaire (département ou fonction)	Public visé	Approuvé par	Date d'approbation	Fréquence des examens	Sujets abordés
1	Groupe environnement	Chaîne de valeur, activités propres	Comité exécutif	Août 2020	Au moins tous les 3 ans	/
2	Développement durable du groupe	Chaîne de valeur, activités propres	Comité exécutif	Avril 2024	Au moins tous les 3 ans	Ajouté : champ d'application, responsabilités
3	Développement durable du groupe	Chaîne de valeur, activités propres	Comité exécutif	Mai 2025	Au moins tous les 3 ans	Précisions sur la définition des objectifs
4	Développement durable du groupe	Chaîne de valeur, activités propres	Comité exécutif	Mars 2026	Au moins tous les 3 ans	des objectifs plus précis pour les années à venir

## I. Introduction

Chez VPK, nous transformons les vieux papiers en papier recyclé de haute qualité utilisé pour fabriquer des emballages à base de papier. Ce processus circulaire est exécuté en tenant compte de tous les aspects environnementaux, tant pendant la production elle-même que tout au long du cycle de vie du produit.

Alignée sur la vision et la stratégie de notre organisation, cette politique met un accent particulier sur les **aspects environnementaux clés, notamment la circularité et la consommation d'eau**. La vision de VPK en matière de développement durable met en évidence un équilibre perpétuel entre la protection de l'environnement, la prévention de la pollution, la prospérité économique et le bien-être social.

## II. Portée

Cette politique s'applique à **tous les aspects des divisions et des opérations de VPK**, y compris la fabrication, le transport et les diverses administrations du groupe. Nous visons à mettre en œuvre des mesures environnementales tout au long de notre **chaîne**



**de valeur**, en travaillant en collaboration avec les fournisseurs, les clients et les autres parties prenantes.

### III. Engagements et objectifs

VPK s'engage à respecter les **obligations légales et les exigences supplémentaires**. Nous nous engageons à répondre aux exigences des parties prenantes telles que les autorités, les employés, les clients et les voisins.

Nous identifions les risques et les opportunités, et communiquons de manière transparente par le biais de rapports.

Pour améliorer nos performances environnementales, nous voulons **aller au-delà de la conformité** en utilisant les ressources naturelles de manière durable, améliorer nos systèmes de gestion en surveillant les résultats et nous engager dans la recherche et le développement de produits et services plus respectueux de l'environnement ou économes en énergie.

VPK partage les meilleures pratiques au sein de l'industrie et met en œuvre des mesures pertinentes afin de **réduire l'impact environnemental** tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nos objectifs comprennent **l'atténuation du changement climatique, la sauvegarde de la biodiversité et la préservation des écosystèmes**.

Nous entreprenons des initiatives visant à favoriser une meilleure gestion de l'environnement.

### IV. Cibles

Pour assurer l'amélioration de nos performances environnementales, VPK s'engage à :

- La réduction de la quantité de **déchets** issus de nos papeteries mis en décharge à 2,3 kg par tonne de volume brut de papier produit d'ici 2028. De plus, nous éviterons autant que possible de produire des déchets, même s'ils sont recyclables. C'est pourquoi nous souhaitons maintenir nos déchets de carton ondulé recyclables au même niveau, voire les réduire.
- La réduction de la **consommation d'eau** de nos papeteries à moins de 5,4 m<sup>3</sup> par tonne de papier produit (volume brut) d'ici 2030, grâce à des améliorations opérationnelles continues et à une attention accrue de la direction. Cet objectif représente une réduction de 10 % par rapport à celui de 2025 et témoigne d'un excellent niveau de performance au sein de l'industrie papetière.



## V. Responsabilité et gouvernance

Le comité de gestion est responsable de la mise en œuvre de cette politique et fournit toutes les ressources et informations nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux. Le conseil d'administration supervise cette politique.

Responsables des indicateurs clés de performance (KPI) : le responsable environnement du groupe, qui rend compte au comité de pilotage du développement durable et au comité exécutif.